



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°152

Publié le 17 novembre 2022



SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS.....	3
- Arrêté en date du 15 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE PRÉFECTURE ET DU SGCD DU PAS-DE-CALAIS (62).....	3
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....	5
- Arrêté en date du 15 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION PROXIMITÉ DDPP 62.....	5
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....	7
- Arrêté en date du 15 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION PROXIMITÉ DDTM 62.....	7
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS....	9
- Arrêté en date du 15 novembre 2022 portant composition du bureau de vote concernant l'élection du COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE LA DDETS 62.....	9



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental du Pas-de-Calais**

Arrêté du 15 novembre 2022
portant composition du bureau de vote concernant l'élection du
COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ
DE PRÉFECTURE ET DU SGCD du PAS-de-CALAIS (62)

Le Préfet,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-10-73 du 10 août 2022 lui accordant délégation de signature ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du PAS-de-CALAIS,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE PRÉFECTURE ET DU SGCD du PAS-de-CALAIS (62) se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Jérôme	COLLAS
Vice-Président	Stéphane	LACROIX
Secrétaire	Emmanuelle	LALLEMAND
Secrétaire adjointe	Chrystel	DARTUS

.../...

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Florence	BENAGLIA
FO PRÉFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Cindy	PESNEL
SAPACMI	Mickaël	DAMET
UFSE-CGT	Madjid	BENSADOK
UFSE-CGT	Dominique	GODART
CFDT	Florence	TROCME
CFDT	Vincent	SIMON

Article 2 : En cas d'empêchement du Président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au Vice-Président du bureau de vote.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Pour le Préfet,
le Secrétaire général,



Alain CASTANIER.



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS**

Arrêté du 15 novembre 2022
Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDPP 62

Le directeur départemental,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 06 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-50-92 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Rédouane OUAHRANI, Directeur départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDPP 62 se compose comme suit :

	Prénom	Nom
--	--------	-----



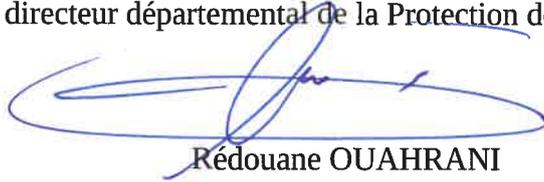
Président	Rédouane	OUAHRANI
Vice-Présidente	Florence	BOUTON
Secrétaire	Sophie	FINOT
Secrétaire adjoint	Philippe	BODELOT

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué et un délégué de liste suppléant de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
FO - SOLIDAIRE FONCTION PUBLIQUE	Jérôme	DEMARETZ
UFSE-CGT	Christian	GRUSEZEZACK
FO - SOLIDAIRE FONCTION PUBLIQUE	Ludovic	DEGOUVE
UFSE-CGT	Nathalie	RAYBAUD

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la Protection des Populations



Rédouane OUAHRANI



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Arrêté du 15 novembre 2022

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection de
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDTM 62

Le directeur départemental,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 06 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-60-90 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Edouard GAYET, Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDTM 62 se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Edouard	GAYET
Vice-Président	Luc	FERET
Secrétaire	Aurélié	BEELEN [ex RUGUET]
Secrétaire adjointe	Anne-Sophie	MARGOLLE

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué et un délégué de liste suppléant de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
FO	Joël	CANGE
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Jérôme	HOCHART
UFSE-CGT	Marie-Laure	DE FRU
FO	Nicolas	KUSMIEREK
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Ludovic	VANHOUTTE
UFSE-CGT	Martine	BECQUELIN

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires et de la mer



Edouard GAYET



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES
SOLIDARITÉS**

Arrêté du 15 novembre 2022

Portant composition du bureau de vote concernant l'élection du
COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION DE PROXIMITE DE LA DDETS 62

La directrice départementale,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 06 octobre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022,

Vu l'arrêté n°2022-40-91 du 10 août 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie CHOMETTE, Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Pas-de-Calais,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE de la DDETS 62 se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Présidente	NATHALIE	CHOMETTE
Vice-Président	FABRICE	RINGEVAL
Secrétaire	STEPHANIE	QUIGNON
Secrétaire adjoint	JOHANN	CORNU

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué et un délégué de liste suppléant de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	PHILIPPE	DUFAURE
UFSE-CGT	PATRICIA	LAUDE
SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	ALEXANDRE	CHABRIEZ
UFSE-CGT	REMY	BELLOIS

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice départementale


Nathalie CHOMETTE